

Nombre de membres élus : 19
Nombre de membres en fonction : 19
Nombre de membres présents : 13

Convocation faite le 9 juillet 2014

Sous la présidence de M. Jean-Louis BATT, Maire

Etaient présents : M. Patrice SOUDRE, MME Laurence JOST,
M. Patrick LUTTER, Adjoints

Mesdames et Messieurs Marc KNITTEL, Martine KWIATKOWSKI, Francis MUHR,
Thérèse OXOMBRE, Elisabeth DECKERT, Patrick APPIANI, René HERRY, Philippe
DOUVIER, Michèle IBANEZ

Absents excusés : MME Céline WILHELM ayant donné procuration à M. Patrice SOUDRE
MME Marie-Jeanne PREVOT ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT
M. Lucien HEINRICH ayant donné procuration à M. René HERRY
MME Régine FERRY ayant donné procuration à Mme Martine KWIATKOWSKI
M. Pierre BUHL ayant donné procuration à M. Patrick LUTTER
MME Delphine GERARD ayant donné procuration à Mme Laurence JOST

1) RENOVATION ECOLE ELEMENTAIRE : PRESENTATION DES ENTREPRISES RETENUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE, APPROBATION DES MARCHES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2014, relatif au projet de rénovation de l'école élémentaire,

Vu l'avis d'appel à concurrence,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offre en date du 16 juillet 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offre concernant la rénovation de l'école élémentaire

Il indique les entreprises retenues ainsi que le montant des marchés :

Lot N°1 : Menuiseries Extérieures attribué à l'entreprise **ACTEA à Wasselonne**.

Offre la mieux disante pour un montant de **68 600.00€HT**

Lot N°2 : Isolation Extérieure attribué à l'entreprise **GERARD et FILS à Lutzelhouse**

Offre la mieux disante pour un montant de **60 167.80€HT**

Lot N°3 : VMC attribué à l'entreprise **JUKI Génie Climatique à STILL**

Offre la mieux disante pour un montant de **33 285.94€HT**.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des marchés passés.

2) MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF

Monsieur le Maire indique, au Conseil Municipal, que l'Association des Maires de France (AMF) souhaite mener une action forte et collective pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées et les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

L'AMF demande :

- le réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- une réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Monsieur le Maire indique qu'afin de soutenir l'action de l'AMF, le Conseil Municipal peut prendre une motion de soutien.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'adopter une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

3) NATURA 2000 : CONTRAT

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, les mesures du contrat proposé par l'Office National des Forêts (ONF) (engagements techniques, conditions de financements).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le projet de Contrat Natura 2000 qui lui a été présenté, notamment le plan de financement et les engagements juridiques et techniques ;

SOLLICITE une rétribution (crédit Etat-Europe) de 15 240.00€ pour la mise en place, en forêt communale, de 2 îlots de sénescence totalisant 3.81 ha en parcelles 33 et 37.

S'ENGAGE à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la Commune ;

CERTIFIE que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur ;

DONNE pouvoir au Maire de signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

4) RAPPORT GAZ DE STRASBOURG RESEAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Rendu d'Activités 2013 établi par Réseau GDS pour ce qui concerne les réseaux de Gaz Naturel.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de ce compte rendu.

5) CESSIONS DE TERRAIN SECTION 5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 13 septembre 2010 concernant les cessions de terrains de la section 5.

Monsieur le Maire explique qu'afin de raccourcir les délais de prises en compte des cessions de terrain, il faudrait envisager de faire les cessions sous forme d'acte administratif au lieu de faire rédiger les actes de vente par un notaire.

Monsieur le Maire précise que, dans ce cas, les actes administratifs seront établis en collaboration avec le Cabinet Géomètre Claude ANDRES à Obernai.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents :

DECIDE de faire les cessions de terrains par actes administratifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes.

AUTORISE Monsieur le Maire à payer les frais au Cabinet Géomètre Claude ANDRES

6) ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir rédiger et les signer les actes administratifs pour les cessions de terrains, certaines décisions doivent être prises par le Conseil Municipal :

- Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à faire fonction d'officier ministériel pour la rédaction d'actes administratifs.
- Le Conseil Municipal doit désigner une personne membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune pour les cessions de terrains. Un arrêté de délégation sera alors pris pour cette dernière.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à exercer la fonction d'officier ministériel pour la rédaction de l'ensemble des actes administratifs.

DESIGNE Monsieur Patrice SOUDRE, Adjoint au Maire, pour représenter la Commune dans l'ensemble des actes administratifs.

7) BILAN FORESTIER 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan forestier 2013 établi l'Office National des Forêts

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de ce bilan.

8) CHASSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en février 2015, les baux de chasse devront être renouvelés et qu'il faut dès à présent prendre certaines décisions.

La première décision à prendre concerne la consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de la location de la chasse. Selon le cahier des charges type, la consultation peut se faire soit par une réunion des propriétaires intéressés soit par une consultation écrite de ces derniers.

Le Conseil Municipal,
DECIDE que la consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de la location de la chasse se fera par écrit.
PRECISE que la Commune de Lutzelhouse se réserve le droit de chasse sur son territoire.

9) RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente, au Conseil Municipal, le Rapport Annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA).

Le Conseil Municipal,
PREND ACTE de ce rapport.